

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

République Populaire du Congo
Travail - Démocratie - Paix

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SPE (1)/SPEAS

Décret n° 82/680 du 24/9/1982
/UMNG/SG/DPAAD/K-2.-

Portant titularisation et nomination de Monsieur
BAMABADIO Louis, Maître-Assistant Stagiaire 2ème
classe en service à l'Université Marien NGOUABI.

WISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

C. E. :

Rect.UMNG.:

DGTFF.:

- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 19/82 du 3 février 1982 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu l'Ordonnance n° 9/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu l'Ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
Vu le Décret 81/75 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 75/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 79/136 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 PORTANT NOMINATION DES Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 29 janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Avril 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret 57/50/FP du 24 Février 1957 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, réconstitutions de la carrière Administrative et reclassements ;
Vu le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret 63/81/FP-3E du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectuées les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu l'Arrêté 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret 80/582 du 17-12-1980 portant intégration et nomination de l'intéressé dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Certificat de prise de service n° 0830/UMNG/SG/DPAAD/H-7 du 7 Mai 1980.

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur BAKABADIO Louis, Maître-Assistant Stagiaire 2ème classe, indice 1110 pour compter du 28 Mars 1980, en service à l'INSSEJAG (Université Marien NGOUABI) est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade, indice 1240 pour compter du 28 Mars 1982.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 28 Mars 1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 24 Septembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis-Sylvain GOMA.-

Le Ministre de l'Educa-
tion Nationale,

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-OKA.-

LEKOUNDZOU-ITIMI-OSSETOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-INTSIONA.-

AMPLIATIONS :

- PM/Cab.:	1
- SGCM/BC.:	1
- MEN/Cab.:	1
- DAAF.:	4
- SGTFP.:	3
- JORPC.:	1
- Rect.:	1
- V/Rect.:	1
- Secrétariat.:	1
- DPAAD.:	4
- A.C.:	1
- DAF.:	1
- S.Solde.:	2
- C.E.:	1
- Intéressé.:	1
- Chrono.:	3